



## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023

### DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2023-007

Nature de l'acte :  
1.1 - Marchés publics

Conseillers municipaux  
En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 25

Le **17/01/2023** à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **11/01/2023**, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

**Présents** : CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, DE VIRY François, SECRET Michèle, BARBIER Claude, JACQUET Ludivine, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, adjoints, VIOLLET Michèle, MATTANA Alain, LARCHER Patrick, BERON Alexandra, NUNES Mickaël, MOYNAT Raphaël, SECRET Michel, DE VIRY Henri, MERLOT Cédric, BARBIER Lucien, CHEVALIER-NEILSON Lucy, ROSAY Jacques, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-sept membres.

**Procuration(s)** : VIOLLET Pierre à VIOLLET Michèle, DUPENLOUP Nathalie à MOYNAT Raphaël, DEMALTE Carine à MATTANA Alain, BARBIER Savoya à BARBIER Claude

**Absent(s)** : VIOLLET Pierre, DUPENLOUP Nathalie, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, DELAÎTRE Pierre-Adrien

**Secrétaire de séance** : RODRIGUEZ Sandrine

#### 07 – COMMUNE DE VIRY – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

Convention « Groupement de commandes : Accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires concernant des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux humides (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) »

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Communauté de Communes du Genevois (CCG) propose que la commune adhère à la consultation qu'elle va lancer, pour renouveler son accord-cadre à marchés subséquents relatif aux travaux d'extension et de renouvellement des réseaux humides.

Cette proposition a pour objectifs :

- d'avoir rapidement un prestataire commun pour effectuer des travaux de réseaux humides en groupement de commandes ;
- de gagner en réactivité (durée de consultation plus courte qu'une consultation en procédure adaptée classique (MAPA)) pour réaliser, en commun, des travaux de réseaux humides ;
- d'évaluer et d'anticiper précisément les dépenses puisque les prix proposés sont plafonnés dans le cadre de l'accord-cadre.

Dans ce contexte, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la commune de Viry et la Communauté de Communes du Genevois pour procéder à la mise en concurrence :

- d'un accord-cadre unique à marchés subséquents multi-attributaires concernant des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux humides (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) afin de choisir plusieurs cocontractants ;
- des marchés subséquents résultant de cet accord-cadre, qui pourront être, soit lancés sous la forme d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Genevois, soit utilisés à titre individuel par la commune si elle le souhaite, pour réaliser les travaux de réseaux humides (notamment eaux pluviales) dont elle aurait besoin.

Le projet de convention de groupement de commandes, en annexe de la présente délibération, définit les modalités de fonctionnement du groupement, la répartition des tâches entre les membres, leurs rapports et les obligations de chaque membre.

Il est convenu que la Communauté de Communes du Genevois soit le coordonnateur du groupement.

A ce titre, elle a pour mission de procéder, en collaboration avec les membres du groupement, à l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractant(s) dans le respect de la réglementation relative à la commande publique et de notifier l'accord-cadre et les marchés subséquents.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement attribue l'accord-cadre, et la Commission Achats du groupement propose, pour les marchés subséquents lancés en groupement de commandes, l'attributaire à l'organe délibérant compétent. Pour ces mêmes marchés subséquents, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, les attribue et les signe.

Dans tous les cas, chaque membre s'assure de la bonne exécution administrative, technique et financière de l'accord-cadre et de ses marchés subséquents.

Par ailleurs, il convient de désigner le représentant titulaire de la commune pour siéger à la commission du groupement ainsi que son suppléant. Ces représentants doivent être désignés parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1414-3 I,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 1 abstention (BERON Alexandra),

**Article 1 :**

Adopte la convention de groupement de commandes comme joint(e) à la présente délibération relative au « Groupement de commandes : Accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires concernant des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux humides (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) ».

**Article 2 :**

Désigne Monsieur NUNES Mickaël, représentant titulaire de la commune au sein de la commission du groupement, ainsi que Monsieur BARBIER Claude, son suppléant.

**Article 3 :**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes futurs s'y rapportant.

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

<p><u>Nomenclature télétransmission :</u></p> <p>1.1 - Marchés publics</p> <p><u>Mesures de publicité :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Télétransmise le</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Affichée le</p> <hr/> <p><input checked="" type="checkbox"/> Certifiée exécutoire le</p> <p>Par délégation du Maire Le directeur général des services</p> <hr/> <p>Yannick MONCHÂTRE</p> <hr/> <p><b>Voies de recours :</b> « Tout recours à l'encontre de la présente délibération pourra être porté devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois suivant sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>. Dans le même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la délibération. Dans ce cas, le recours contentieux pourra être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de la demande) ».</p>
--

Laurent CHEVALIER

# **CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

**« Groupement de commandes : Accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires concernant des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux humides (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) »**

## **Préambule**

Afin de permettre d'optimiser les délais de procédures, de faire des économies d'échelle et d'harmoniser les procédures, les collectivités adhérentes souhaitent passer un groupement de commandes en application des dispositions des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique.

A cet effet, ils ont décidé de conclure une convention constitutive d'un groupement de commandes portant sur un accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires concernant des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux humides (eau potable, eaux usées et eaux pluviales).

## **ARTICLE 1 - OBJET**

### **1.1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de créer un groupement de commandes entre les parties signataires, en application des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, en vue de :

- Lancer une consultation unique pour la passation de l'accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires concernant des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux humides (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) » tel que précisés à l'article 1.2 de la présente convention.
- Lancer, en groupement de commandes entre plusieurs membres du groupement, ou pour chaque membre du groupement, les marchés subséquents découlant de l'accord-cadre précité.

Cette convention permet :

- D'établir les modalités de fonctionnement du groupement pour la préparation et à la passation de l'accord-cadre et des marchés subséquents susvisés,
- De répartir entre les membres les diverses tâches nécessaires à la préparation et à la passation de l'accord-cadre et des marchés subséquents susvisés,
- De définir les rapports et obligations de chaque membre.

### **1.2 - Objet du groupement**

Le groupement constitué par la présente convention a pour objet de procéder à la mise en concurrence :

- D'un accord-cadre unique à marchés subséquents multi-attributaires concernant des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux humides (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) afin de choisir plusieurs cocontractants.
- Des marchés subséquents résultant de cet accord-cadre et lancés sous la forme d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Genevois.

Le mode de passation de l'accord-cadre sera décidé d'un commun accord dans le respect de la réglementation relative à la commande publique.

## **ARTICLE 2 - DUREE**

La présente convention prend effet à compter de la signature par l'ensemble des membres du groupement de l'acte d'adhésion et elle s'achève à la date d'échéance de l'accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires concernant des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux humides (eau potable, eaux usées et eaux pluviales).

## **ARTICLE 3 - ACCORD-CADRE**

### *3.1 - MISSIONS DU COORDONNATEUR*

La Communauté de Communes du Genevois est désignée, d'un commun accord, coordonnateur du groupement.

A ce titre, elle a pour mission de procéder, en collaboration avec les autres parties signataires, à l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants dans le respect de la réglementation relative à la commande publique, opérations détaillées ci-après :

1. Centralisation des besoins des membres du groupement,
2. Choix de la procédure de passation de l'accord-cadre, d'un commun accord,
3. Gestion des opérations de consultation dont :
  - La rédaction des pièces administratives de la consultation,
  - La rédaction des pièces techniques et financières,

- La rédaction et la publication de l'avis d'appel public à la concurrence,
  - La transmission et la mise à disposition des dossiers de consultation aux candidats,
  - la gestion de l'information auprès des candidats (réponse(s) aux questions des candidats, demande(s) de précisions aux candidats...),
  - la réception des offres,
4. Convoquer et organiser la Commission du groupement, telle que prévue à l'article 6 de la présente convention, et en assurer le secrétariat ;
  5. Informer les candidats de la suite donnée de leurs candidatures ou de leurs offres,
  6. Rédiger et signer le rapport de présentation du pouvoir adjudicateur, le cas échéant
  7. Transmettre les pièces de l'accord-cadre au contrôle de la légalité le cas échéant,
  8. Notifier le marché à l'entreprise ou au groupement d'entreprises retenu,
  9. Publier l'avis d'attribution,
  10. Transmettre à chaque membre du groupement les pièces de l'accord-cadre qui le concerne afin qu'il en assure l'exécution administrative, technique et financière,
  11. Reconduction de l'accord-cadre à marchés subséquents.

### *3.2 ENGAGEMENT DES MEMBRES DU GROUPEMENT*

Chacun des membres s'engage :

1. à déterminer la nature et l'étendue de ses propres besoins à satisfaire pour la passation de l'accord-cadre dans les délais impartis,
2. à vérifier et éventuellement compléter ou corriger les propositions de pièces du dossier de consultation dans les délais impartis,
3. à transmettre au coordonnateur, sans délai, toute information relative à l'accord-cadre, dont il aurait connaissance, et toute demande d'information dont il serait saisi, ainsi que tout document utile à la bonne exécution de l'accord-cadre,
4. en cas de demande d'information, à apporter des réponses concertées,
5. à assurer l'exécution technique, administrative et financière de son accord-cadre,
6. à tenir informé le Service Commun de la Commande Publique de la Communauté de Communes du Genevois de tous les avenants qu'il serait amené à conclure.

**Par l'adhésion à la présente convention, les membres du groupement autorisent le Président de la Communauté de Communes du Genevois, dûment habilité, à signer l'accord-cadre attribué par la Commission d'Appel d'Offres du groupement.**

### **ARTICLE 4 – MARCHES SUBSEQUENTS EN GROUPEMENTS DE COMMANDES**

Dans le cadre d'un marché subséquent qui ne serait pas en groupement de commandes, le membre applique ses propres procédures internes concernant la rédaction, la passation, l'attribution, et l'exécution du marché subséquent.

Il est entendu que les marchés subséquents lancés en groupements commandes doivent nécessairement comprendre la Communauté de Communes du Genevois comme membre.

#### *4.1 - MISSIONS DU COORDONNATEUR*

La Communauté de Communes du Genevois est désignée, d'un commun accord, coordonnateur du groupement.

A ce titre, elle a pour mission de procéder, en collaboration avec les autres parties signataires, à l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants dans le respect de la réglementation relative à la commande publique, opérations détaillées ci-après :

1. Centralisation des besoins des membres du groupement,

2. Gestion des opérations de consultation dont :
  - La rédaction des pièces administratives de la consultation,
  - La transmission et la mise à disposition des dossiers de consultation aux titulaires de l'accord-cadre,
  - la gestion de l'information auprès des candidats (réponse(s) aux questions des candidats, demande(s) de précisions aux candidats...),
  - la réception des offres,
3. Convoquer et organiser la Commission du groupement, telle que prévue à l'article 6 de la présente convention, et en assurer le secrétariat ;
4. Informer les candidats de la suite donnée de leurs candidatures ou de leurs offres,
5. Rédiger et signer le rapport de présentation du pouvoir adjudicateur, le cas échéant
6. Transmettre les pièces du marché au contrôle de la légalité le cas échéant,
7. Notifier le marché à l'entreprise ou au groupement d'entreprises retenu,
8. Publier l'avis d'attribution,
9. Transmettre à chaque membre du groupement les pièces du marché qui le concerne afin qu'il en assure l'exécution administrative, technique et financière,

#### **4.2 ENGAGEMENT DES MEMBRES DU GROUPEMENT**

Chacun des membres s'engage :

1. à déterminer la nature et l'étendue de ses propres besoins à satisfaire pour la passation du marché dans les délais impartis ;
2. à réaliser la rédaction des pièces techniques et financières lui incombant,
3. à vérifier et éventuellement compléter ou corriger les propositions de pièces du dossier de consultation dans les délais impartis
4. à transmettre au coordonnateur, sans délai, toute information relative au marché, dont il aurait connaissance, et toute demande d'information dont il serait saisi, ainsi que tout document utile à la bonne exécution du marché ;
5. en cas de demande d'information, à apporter des réponses concertées ;
6. à contractualiser (attribuer et signer) avec le ou les candidat(s) qui est ou seront retenu(s) pour exécuter le marché visé à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés ;
7. à assurer l'exécution technique, administrative et financière de son marché.

#### **ARTICLE 5 - DISPOSITIONS FINANCIERES**

Le lancement, la gestion de la procédure ainsi que les tâches d'exécution de l'accord-cadre ou des marchés subséquents gérés par le coordonnateur via le Service Commun de la Commande publique, ainsi que les frais liés à la procédure de marché (frais de publicité, envoi des dossiers, reproduction, litiges éventuels liés à la consultation...) seront répartis entre les membres du groupement au prorata du montant auquel seront attribués les marchés respectifs.

#### **ARTICLE 6 - COMMISSION DU GROUPEMENT**

##### **6.1 CONCERNANT L'ACCORD-CADRE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 1414-3 I du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres du groupement est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres, de chaque membre du groupement. Pour chaque membre titulaire, il est désigné, dans les mêmes conditions précitées, un membre suppléant. Elle est présidée par le représentant du coordonnateur.

En application du III de l'article L. 1414-3 I du Code Général des Collectivités Territoriales, hormis ces représentants ayant voix délibérative, le président peut inviter les membres à voix consultative suivants :

- des personnes compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation,
- l'agent comptable du coordonnateur du groupement, ainsi que le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

La Commission peut également être assistée par des agents des membres du groupement compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Le rôle de la Commission du groupement est d'attribuer l'accord-cadre.

## *6.2 CONCERNANT LES MARCHES SUBSEQUENTS LANCES EN GROUPEMENT DE COMMANDE*

La Commission Achats du groupement est composée du représentant titulaire, ou de son suppléant en cas d'empêchement, désignés pour siéger à la Commission de groupement de l'accord-cadre.

La composition de la Commission du groupement des marchés subséquents varie en fonction de chaque consultation lancée en groupement de commandes au regard des membres parties prenantes à la procédure.

Elle est présidée par le représentant du coordonnateur.

En application du III de l'article L. 1414-3 I du Code Général des Collectivités Territoriales, hormis ces représentants ayant voix délibérative, le président peut inviter les membres à voix consultative suivants :

- des personnes compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation,
- l'agent comptable du coordonnateur du groupement, ainsi que le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

La Commission peut également être assistée par des agents des membres du groupement compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Le rôle de la Commission du groupement est de proposer l'attributaire à l'organe délibérant compétent.

## *6.3 CONCERNANT LES MARCHES SUBSEQUENTS LANCES HORS GROUPEMENT DE COMMANDE*

Dans le cadre d'un marché subséquent qui ne serait pas en groupement de commandes, le membre applique ses propres procédures internes concernant la rédaction, la passation, l'attribution, et l'exécution du marché subséquent.

## **ARTICLE 7 - COMMISSION TECHNIQUE**

Une Commission technique est chargée par la Commission du groupement de l'assister dans les tâches suivantes :

- vérification de la conformité des candidatures et offres reçues ;
- analyse des offres.

Elle est composée des représentants de chaque membre du groupement et sera présidée par un représentant du coordonnateur.

Le rapport d'analyse des offres devra être commun aux membres du groupement.

## **ARTICLE 8 – DIFFÉRENDS ET LITIGES**

Les membres du groupement pourront mandater le coordonnateur afin de régler un éventuel litige lié à la conduite de la procédure de passation des de l'accord-cadre ou des marchés.

Les litiges relatifs à l'exécution de l'accord-cadre ou des marchés sont de la compétence de chaque membre du groupement.

Les membres du groupement s'engagent à rechercher, en cas de litige pouvant résulter de l'application ou de l'interprétation de la présente convention, toute voie amiable de règlement.  
En cas d'échec des voies amiables de résolution, tous les litiges relèvent de la compétence du Tribunal administratif de Grenoble.

#### **ARTICLE 9 – RETRAIT DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Les membres du groupement peuvent dénoncer, la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 3 semaines avant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence. Ils peuvent, par ailleurs, se retirer du groupement, dans un délai de 3 semaines à compter de la date de réception de la demande de reconduction de l'accord-cadre transmise par le Service Commun de la Commande Publique.

#### **ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION**

La présente convention peut subir des modifications lesquelles prendront la forme d'un avenant acceptées par les membres du groupement.

#### **Pour le coordonnateur du groupement :**

**Communauté de Communes du Genevois**

**Représentée par : M. Le Président, Pierre-Jean CRASTES**

...

A.....

Le.....

*Cachet et signature*

## **Acte d'adhésion au groupement de commandes**

**« Groupement de commandes : Accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires concernant des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux humides (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) »**

### **Pour la collectivité adhérente :**

**Collectivité (nom et adresse) :**

**Commune de VIRY  
92, rue Villa Mary  
74580 VIRY**

**Représentée par Monsieur le Maire, Laurent CHEVALIER**

**Dûment habilité par :**

**La délibération n° DEL 2023-007 du 17 janvier 2023.**

A Viry, le .....

*Cachet et signature*

**<sup>1</sup> Joindre une copie de la délibération**

**Composition du groupement de commandes :**  
**« Groupement de commandes : Accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires concernant des travaux d’extension et de renouvellement réseaux humides (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) »**

Collectivité	Représentant du pouvoir Adjudicateur	Adresse	Code Postal	Ville
Communauté de Communes du Genevois	Monsieur Le Président Pierre-Jean CRASTRES	38 rue Georges de Mestral Archamps Technopole - Bat Athéna 2	74160	Archamps
Commune de Saint Julien en Genevois	Madame Le Maire Véronique LECAUCHOIS	1 Place du Général De Gaulle	74160	Saint Julien en Genevois Cedex

Travaux de branchements, de réparation,  
des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG  
BPU

N° des Prix	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	PRIX
	<b>1- TERRASSEMENTS, MACONNERIE, REGARDS</b>		
<b>1</b>	<b>INSTALLATION DE CHANTIER</b> Ce prix rémunère : les frais d'installation de chantier, aménagement des bureaux de chantier et des aires de stockage, ainsi que des accès chantiers, frais liés à la mise en place des mesures de sécurité et de protection de la santé selon les modalités définies par le maître d'ouvrage. Elle comprend aussi la mise en place des panneaux liés à la signalisation du chantier et diverses démarches administratives. L'entreprise se chargera également d'approuver le plan d'exécution et de réaliser un plan minute précis lors de l'achèvement des travaux. - <i>Le forfait :</i>	fft	
<b>2</b>	<b>INSTALLATION DE CHANTIER TRAVAUX AMIANTES</b> Ce prix rémunère la plus value au prix 1 pour les frais d'installation de chantier pour travaux sur réseaux amiantés. Cette installation de chantier et les EPI devront permettre de respecter la sous section 4 du décret 2012-639 relatif aux risques d'exposition à l'amiante. - <i>Le forfait :</i>	fft	
<b>3</b>	<b>CONSTAT D'HUISSIER</b> Ce prix rémunère la réalisation d'un constat d'huissier sur l'intégralité du chantier, y compris fourniture du rapport en 1 exemplaire - <i>Le forfait :</i>	fft	
<b>4</b>	<b>MARQUAGE PIQUETAGE</b> Ce prix rémunère : - le marquage piquetage réalisé d'après les réponses des DICT ou à partir des investigations complémentaires si elles existent. Durant la totalité des travaux, l'entrepris exécutant les travaux a obligation de préserver le bon état du marquage piquetage ainsi mis en place. Le procès verbal sera réalisé par l'entreprise en présence du maître d'ouvrage et des exploitants. - <i>Le ml :</i>	ml	
<b>5</b>	<b>PLAN D'EXECUTION</b> Ce prix rémunère l'établissement d'un plan d'exécution en 1 exemplaire papier + format dwg, conformément à nos prescriptions techniques - <i>L'unité</i>		
	01 - pour un projet en adduction d'eau potable	u	
	02 - pour un projet en eaux usées	u	
<b>6</b>	<b>DOSSIERS RECOLEMENT INFORMATIQUE</b> Ce prix comprend la fourniture d'un plan de récolement au format dwg et 2 exemplaires papier, ainsi qu'au format SHP pour mise en conformité avec le SIG de la CCG, conformément à nos prescriptions techniques		
	01 - " L'unité pour frais fixes par antennes non contigües et distantes de plus de 300 ml, y compris rattachement GPS et fermeture. Ce prix ne s'applique pas pour les branchements isolés."	U	
	02 - Le mètre linéaire pour levé et repérage de canalisation principale ou branchement simple ou multiple, implantation et indications sur nature des tuyaux, y compris regards.	ml	
	03 - L'unité sur demande pour triangulation d'un point particulier y compris repérage x, y des 2 points d'appui.	U	
	04 - L'unité pour schéma détaillé d'ouvrages, chambre de vannes, y compris croquis des repérages des appareils de robinetterie et de fontainerie, des branchements, et points singuliers du réseau.	U	
	05 - Le mètre linéaire pour Plus-Value au prix 6,01 pour mise en conformité avec SIG de la collectivité, format SHP ou autre , sur fonds RGD 74 selon charte en vigueur.	ml	
<b>7</b>	<b>TRANCHEE COUVERTURE 1 M</b> Ce prix comprend les tranchées pour pose de canalisations en terrain de toute nature, y compris pompage jusqu'à 50 m3/heure, avec évacuation des matériaux en excédent, dans une décharge mise à disposition par le maître d'ouvrage, susceptible d'être exécuté avec engins mécaniques, la hauteur de couverture au-dessus de la génératrice supérieure du fût de la canalisation ne devant pas être supérieure à 1 mètre, la longueur étant mesurée selon l'axe de la tranchée. - <i>Le mètre linéaire :</i>		
	01 - pour canalisation jusqu'à 125 mm de diamètre nominal	ml	
	02 - pour canalisation au-dessus de 125 mm jusqu'à 250 mm	ml	
	03 - pour canalisation au-dessus de 250 mm jusqu'à 400 mm	ml	
<b>8</b>	<b>P.V. SURPROFONDEUR DE TRANCHEE (de 1 à 3m)</b> Ce prix rémunère les plus-values sur les prix de l'article 7 pour couverture supérieure à 1 mètre, et ne dépassant pas 3.00 m - <i>Le décimètre de surprofondeur par mètre :</i>		
	01 - pour canalisation jusqu'à 125 mm de diamètre nominal	dm	
	02 - pour canalisation au-dessus de 125 mm jusqu'à 250 mm	dm	
	03 - pour canalisation au-dessus de 250 mm jusqu'à 400 mm	dm	
<b>9</b>	<b>P.V. SURPROFONDEUR DE TRANCHEE AU DELA DE 3m</b> Ce prix rémunère les plus-values sur les prix de l'article 7 à partir de 3m comprenant toutes sujétions de largeur. - <i>Le décimètre de surprofondeur par mètre :</i>		
	01 - pour canalisation jusqu'à 125 mm de diamètre nominal	dm	
	02 - pour canalisation au-dessus de 125 mm jusqu'à 250 mm	dm	
	03 - pour canalisation au-dessus de 250 mm jusqu'à 400 mm	dm	

Travaux de branchements, de réparation,  
des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG  
BPU

<b>10</b>	<p><b>P.V. POUR TRANCHEE COMMUNE</b> Ce prix rémunère la plus value aux prix 7 à 9 pour réalisation d'une tranchée commune AEP / EU - <i>Le mètre linéaire :</i></p>	ml	
<b>11</b>	<p><b>P.V. TRANCHEE AU BRH</b> Ce prix rémunère les plus-values sur les prix unitaires des articles 7 à 9 pour ouverture de tranchée en terrains difficiles (rocher ou molasse) ne pouvant être exécutée qu'au BRH ou à la tranchée par suite de l'impossibilité technique de l'emploi de l'explosif dûment constatée par le Maître d'ouvrage. - <i>Le mètre cube en place :</i></p>	m <sup>3</sup>	
<b>12</b>	<p><b>P.V. TRANCHEE A LA MAIN</b> Ce prix rémunère les plus-values sur les prix unitaires des articles 7 à 9 pour ouverture manuelle de tranchée par suite de l'impossibilité technique de l'emploi d'engins mécaniques dûment constatée par le Maître d'ouvrage. - <i>Le mètre cube en place :</i></p>	m <sup>3</sup>	
<b>13</b>	<p><b>DEMOLITION DE CHAUSSEES</b> Ce prix rémunère la démolition de chaussées réalisées en grave bitume, grave émulsion, grave ciment, béton bitumineux, et enduit superficiel. Ce prix intègre l'évacuation des déblais dans une décharge non fournie par le Maître d'ouvrage. - <i>Le décimètre d'épaisseur par mètre carré :</i></p>	dm	
<b>14</b>	<p><b>DECHARGE AUTORISEE</b> Ce prix rémunère : La plus-value pour décharge autorisée non fournie par le maître d'ouvrage. Ce prix rémunère la plus-value sur les prix 7 à 9 pour une décharge autorisée recherchée par l'entreprise, sur présentation de justificatifs. - <i>Le mètre cube en place</i></p>	m <sup>3</sup>	
<b>15</b>	<p><b>DECAISSEMENT OU RABOTAGE DE TRANCHEES</b> Ce prix rémunère : l'installation de la raboteuse, le décaissement ou rabotage de tranchées réalisées en grave bitume, grave émulsion, grave ciment, béton bitumineux et enduit superficiel. Ce prix intègre le balayage et l'évacuation des déblais dans une décharge autorisée recherchée par l'entreprise, sur présentation de justificatifs. - <i>Le mètre linéaire :</i></p>		
	01 - pour une largeur inférieure à 1m	ml	
	02 - pour une largeur supérieure à 1m	ml	
<b>16</b>	<p><b>ABATTAGE ET DESSOUCHAGE D'ARBRES</b> Ce prix rémunère : les travaux d'abattage, y compris débitage et évacuation des troncs, branches et souches, pour un arbre de diamètre mesuré à 1 m du sol supérieur à 0,20 m. - <i>L'unité :</i></p>	u	
<b>17</b>	<p><b>DEBROUSSAILLEMENT</b> Ce prix rémunère : les travaux de débroussaillage avant ouverture d'une tranchée, exclusivement sur autorisation du Maître d'Oeuvre, y compris nettoyage, évacuation et mise en dépôt en un lieu agréé par le Maître d'ouvrage des produits résultant de cette opération - <i>Le mètre carré :</i></p>	m <sup>2</sup>	
<b>18</b>	<p><b>OUVERTURE D'UNE PISTE</b> Ce prix rémunère : l'ouverture d'une piste préalablement à l'ouverture d'une tranchée, exclusivement sur autorisation du Maître d'ouvrage - <i>Le mètre linéaire :</i></p>	ml	
<b>19</b>	<p><b>BLINDAGE CAGE METALLIQUE</b> Ce prix rémunère : le blindage des parois de fouille toutes profondeurs, y compris sujétions de retrait selon guide SETRA avant remblaiement et compactage, et y compris sur largeur éventuelle de tranchée pour mise en place du blindage. - <i>Le mètre linéaire :</i></p>		
	01 - cage métallique de protection pour canalisation DN < ou = à 400	ml	
<b>20</b>	<p><b>BLINDAGE COULISSANT</b> Ce prix rémunère : le blindage continu jointif en panneaux amovibles coulissant, agencés en place des parois de fouille, y compris sujétions de retrait selon guide SETRA avant remblaiement et compactage, et y compris sur largeur éventuelle de tranchée pour mise en place du blindage. - <i>Le mètre carré de terre soutenu :</i></p>	m <sup>2</sup>	
<b>21</b>	<p><b>P.V. REMBLAIEMENT TRANCHEE</b> Ce prix rémunère : les plus-values pour remblaiement de tranchée avec compactage méthodique sans apport de matériaux y compris toutes sujétions. Cette prestation devra obtenir l'accord du maître d'ouvrage au préalable. ce prix s'applique pour le matériau extrait réutilisé. - <i>Le mètre cube théorique :</i></p>	m <sup>3</sup>	
<b>22</b>	<p><b>REMISE EN ETAT DES TERRAINS</b> Ce prix rémunère, sur ordre du Maître d'ouvrage, le décapage de la terre végétale sur 0,30 m, le stockage en cordon ou en tas, la remise en place après travaux, y compris épierrage, hersage et nivellement après stabilisation du sol. Les surfaces de remise en état des terrains traversés sont définies par le maître d'ouvrage au niveau de l'élaboration du devis estimatif. Elles intègrent la zone de passage de la conduite et la zone d'occupation temporaire en fonction de la profondeur et de la nature du terrain. <i>Le mètre carré :</i></p>	m <sup>2</sup>	

Travaux de branchements, de réparation,  
des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG  
BPU

<b>23</b>	<p><b>ENGazonnement</b></p> <p>prix rémunère l'engazonnement des terrains, y compris hersage, roulage, épierrage minutieux. Les surfaces de remise en état des terres agricoles traversées et de l'engazonnement sont définies par le maître d'ouvrage au niveau de l'élaboration du devis estimatif. Elle intègre l'emprise des travaux et le passage de la canalisation. <i>Le mètre carré</i></p>	Ce	m <sup>2</sup>	
<b>24</b>	<p><b>MATERIAUX DE REMPLACEMENT EN TRANCHEE</b></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et mise en place de matériaux de remplacement en tranchée, y compris transport, compactage selon guide SETRA. <i>Le mètre cube mesuré à la largeur de la fouille :</i></p>			
	1- terre arable		m <sup>3</sup>	
	2- sable		m <sup>3</sup>	
	3- grave non traité (G.N.T.) 0/100		m <sup>3</sup>	
	4- pierre cassée 40/70		m <sup>3</sup>	
	5- béton maigre dosé à 100 kg de ciment		m <sup>3</sup>	
	6- matériaux roulés 5/25		m <sup>3</sup>	
	7- gravette roulée 4/12		m <sup>3</sup>	
	8- matériaux recyclés 0/60		m <sup>3</sup>	
<b>25</b>	<p><b>P.V. POUR PRESENCE DE CABLES OU CONDUITES</b></p> <p>Ce prix rémunère les plus-values pour sujétions particulières dues à la présence de câbles ou conduites d'eau, de gaz, etc. rencontrées en fouille ou situées à moins de 0.30 m du bord théorique de la tranchée, y compris soutènement de la conduite longée, confortation et reconstitution des signalisations existantes quel que soit le nombre de câbles ou conduites, y compris les difficultés de terrassement <i>Le mètre linéaire de tranchée</i></p>		ml	
<b>26</b>	<p><b>P.V. POUR CROISEMENT DE RESEAU</b></p> <p>Ce prix rémunère les plus-values pour sujétions particulières dues aux croisements de câbles, égouts, canalisations, aqueducs ou autres ouvrages rencontrés dans la fouille, y compris recherches et sondages, soutènement, confortation et réparation, reconstitution des signalisations éventuelles, y compris les difficultés de terrassement, et le terrassement manuel. En cas de canalisations groupées, un seul croisement sera comptabilisé. <i>L'unité</i></p>			
	1- pour un ouvrage public type EU-AEP(< 200 mm)-EP(< 300 mm)		u	
	2- pour un ouvrage public type AEP(> 201 mm)-EP(> 301 mm)		u	
	3- pour rencontre d'un branchement particulier AEP, TELECOM, GAZ, EDF, TDF et produits pétroliers		u	
	4- pour ouvrages publics tels que : câbles TELECOM , EDF,TDF, EDF		u	
<b>27</b>	<p><b>PREDECouPAGE REVETEMENTS DE CHAUSSEE ET TROTTOIRS</b></p> <p>Ce prix rémunère le pré découpage, sur toute leur épaisseur, de revêtements de chaussées ou de trottoirs, réalisé, sur prescription exclusive du Maître d'Oeuvre, soit à la scie à béton, soit à la bêche pneumatique, toutes sujétions de mise en oeuvre et de réalisation comprises. <i>Le mètre linéaire :</i></p>			
	1- prédécoupage de revêtement jusqu'à 0.20 m d'épaisseur		ml	
	2- prédécoupage de revêtement au delà de 0.20 m d'épaisseur		ml	

Travaux de branchements, de réparation,  
des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG  
BPU

28	<b>COUCHE DE FONDATION DE CHAUSSEE</b> <i>Ce prix rémunère :</i> la fourniture, transport, mise en oeuvre, réglage, réglage et compactage selon guide SETRA, de graves naturelles O/D pour constitution de couches de fondation de chaussées, trottoirs, accès, stationnements, accotements, etc... Ce prix s'applique aussi bien en travaux de chaussée qu'en réfection de tranchée y compris toutes sujétions d'exécution et notamment le décapage et l'évacuation éventuelle de la réfection provisoire de tranchée, dans une décharge mise à disposition par le Maître d'ouvrage. <i>- Le mètre cube en place :</i>		
	02 - grave naturelle ou concassé 0 / 63 (D < 63 mm)	m <sup>3</sup>	
	03 - grave naturelle ou concassé 0 / 73 (D < 73 mm)	m <sup>3</sup>	
29	<b>COUCHE DE BASE CHAUSSEE</b> Ce prix rémunère la fourniture, transport, mise en oeuvre, réglage, réglage et compactage selon guide SETRA, de grave concassée 0/20 ou 0/31.5. (de courbe granulométrie située à l'intérieur du fuseau type).		
	1- le mètre cube en place, en grave concassée 0/20 ou 0/31,5	m <sup>3</sup>	
	2- la tonne de grave bitume, y compris le compactage par couches successives de 0,15 m. Ce prix s'applique pour une mise en place à la main	t	
30	<b>COUCHE DE ROULEMENT</b> Ce prix rémunère au mètre carré, la réalisation d'une couche de roulement pour les réfections de tranchée, y compris toutes sujétions d'exécution et notamment le décapage et l'évacuation éventuels de la réfection provisoire de tranchées.		
	1- le mètre carré d'imprégnation monocouche + bicouche ; y compris l'imprégnation de la grave 0/31.5 à raison de 2 kg d'émulsion de bitume surstabilisée à 60 % de B.R., un premier gravillonnage à raison de 5 litres par mètre carré de gravillons 4/6 ; le répandage de 1 kg/m <sup>2</sup> d'émulsion cationique de bitume 180/220 dosée à 65 % de BR, une deuxième couche de gravillons 4/6 à 6 litres/m <sup>2</sup> ; cylindrage de chacune des couches de gravillons, fournitures, transport, mise en oeuvre, balayage.	m <sup>2</sup>	
	2- La tonne de béton bitumineux de granulométrie 0/10, Y compris la fourniture, le transport, la mise en oeuvre, réglage, réglage et le compactage. Ce prix s'applique pour une mise en place à la main.	T	
	3- La tonne de béton bitumineux de granulométrie 0/10, Y compris la fourniture, le transport, la mise en oeuvre, réglage, réglage et le compactage. Ce prix s'applique pour une mise en place au finisher.	T	
31	<b>COLLAGE DE LEVRE DE CHAUSSEE</b> Ce prix rémunère le collage de lèvres de tranchée après reconstitution du corps de chaussée exécuté à la main par badigeonnage de flanc de bande à l'émulsion élastomère. <i>Le mètre linéaire :</i>	ml	
	4- Le mètre carré d'enrobé à froid pour une épaisseur minimale de 5 centimètres, y compris la fourniture, le transport, la mise en oeuvre, réglage, réglage et le compactage.	m <sup>2</sup>	
32	<b>DEMONTAGE ET REEMPLOI DE PAVES, BORDURES ET DE CANIVEAUX EN PAVES</b> Ce prix rémunère le démontage, mise en dépôt provisoire et réfection définitive avec réemploi, y compris toutes fournitures, toutes sujétions de mise en oeuvre et de réalisation comprises .		
	1- le mètre carré de chaussées ou trottoirs pavés	m <sup>2</sup>	
	2- le mètre linéaire de bordures	ml	
33	<b>FOSSE</b> <i>Ce prix rémunère :</i> la création ou le curage de fossé, y compris évacuation des déblais <i>- Le mètre linéaire :</i>		
	01 - la création d'un fossé de 0.50 m de profondeur	ml	
	02 - la création d'un fossé de 1,00 m de profondeur	ml	
34	<b>DEPOSE ET REPOSE DE CLOTURE</b> <i>Ce prix rémunère :</i> la dépose et pose de clôture sans récupération, comprend fourniture et pose de clôture de 2,0 m de hauteur utile posée sur piquets métalliques d'une hauteur utile de 2,00 m espacés de 2 m, y compris préparation du terrain, alignement des supports, renforcement aux angles et toutes sujétions de fourniture, transport et main d'oeuvre. <i>- Le mètre linéaire :</i>	ml	
	03 - le curage d'un fossé	ml	
35	<b>SONDAGES</b> Ce prix rémunère l'exécution de sondages particuliers à la pelle mécanique ou à la main, préalablement à l'exécution d'autres travaux, exclusivement sur autorisation du Maître d'ouvrage. <i>L'unité</i>		
	1- pour un sondage < à 2m de profondeur	u	
36	<b>SIGNALISATION PAR FEUX CIRCULATION ALTERNEE</b> Ce prix rémunère la signalisation routière par feux tricolores pour circulation alternée, conformément à la législation en vigueur.		
	2- pour un sondage > à 2m de profondeur	u	
37	<b>SIGNALISATION ROUTIERE MANUELLE</b> Ce prix rémunère la signalisation routière manuelle pour circulation alternée sur ordre du Maître d'oeuvre. <i>La journée</i>		
	1- le forfait de base et 1ère journée	ffit	
38	<b>TERRASSEMENT EN PLEINE MASSE</b> Ce prix rémunère au mètre cube théorique, la réalisation des terrassements à l'exclusion des tranchées conformément aux plans du Maître d'oeuvre, dans un terrain de toutes natures hormis rocher et molasse, et exécuté à l'engin mécanique. <i>Le mètre cube</i>	m <sup>3</sup>	
	2- la journée supplémentaire	j	

Travaux de branchements, de réparation,  
des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG  
BPU

<b>39</b>	<b>REMBLAI CONTIGU A L'OUVRAGE</b> Ce prix rémunère au mètre cube théorique de matériau, la reprise des matériaux dans l'emprise du chantier, la mise en remblai ou le répandage et le compactage par couches élémentaires conformément aux prescriptions du CCTP, l'arrosage éventuel, le réglage du sol fini. <i>Le mètre cube</i>	m <sup>3</sup>	
<b>40</b>	<b>EVACUATION DES DEBLAIS HORS EMPRISE DU CHANTIER</b> Ce prix rémunère au mètre cube en place, l'évacuation hors de l'emprise des déblais en excédent non réutilisés, y compris chargement, le transport et la mise en décharge à toute distance sur ordre express du Maître d'Oeuvre. Ce prix ne s'applique par pour la réalisation de tranchées.. <i>Le mètre cube</i>	m <sup>3</sup>	
<b>41</b>	<b>CAMION EXCAVATRICE</b> rémunère la mise à disposition du matériel cité, y compris son chauffeur et le déplacement de l'engin sur le site concerné <i>La demi-journée</i>	Ce prix 1/2j	
<b>42</b>	<b>REGARD PREFABRIQUE PROFONDEUR 1,50 m - RADIER GRAVIER</b> Ce prix rémunère la fourniture et pose de regards préfabriqués série chaussée y compris terrassements (déblais-remblais du site), avec échelons, éléments verticaux à jonction bétonnée, dalle de couverture, y compris système de puisard tel que défini dans CCT. Non compris le tampon. Prix valable pour une profondeur de 1,50 m par rapport au radier en gravier sur 0,10 . <i>L'unité</i>		
	1- pour un ouvrage de 800 mm de diamètre	u	
	2- pour un ouvrage de 1000 mm de diamètre	u	
	3- pour un ouvrage de 800 x 800 mm	u	
	4 - pour un ouvrage de 1000 x 1000 mm	u	
	5 - pour un ouvrage de 1200 x 1200 mm	u	
	6 - pour un ouvrage de 1500 x 1500 mm	u	
	7- pour un ouvrage de 1500 x 2000 mm	u	
<b>43</b>	<b>REGARD PREFABRIQUE PROFONDEUR 1,50 m - RADIER BETONNE OU CUNETTE</b> Ce prix rémunère la fourniture et pose de regards préfabriqués série chaussée y compris terrassements (déblais-remblais du site), échelons, éléments verticaux à jonction bétonnée, dalle de couverture, mais non compris le tampon, pour une profondeur de 1,50 m par rapport au radier bétonné, pente 3%. <i>L'unité</i>		
	1- pour un ouvrage de 800 mm de diamètre	u	
	2- pour un ouvrage de 1000 mm de diamètre	u	
	3- pour un ouvrage de 800 x 800 mm	u	
	4 - pour un ouvrage de 1000 x 1000 mm	u	
	5 - pour un ouvrage de 1200 x 1200 mm	u	
	6 - pour un ouvrage de 1500 x 1500 mm	u	
	7- pour un ouvrage de 1500 x 2000 mm	u	
<b>44</b>	<b>REGARD ETANCHE PROFONDEUR 1,50 m</b> Ce prix remunère la fourniture et pose de regards étanches préfabriqués ou coulés en place, conformes à l'annexe 1 du Fascicule 70. Y compris terrassements (déblais-remblais du site), sans échelons, multidirectionnels ou non, éléments verticaux à jonction souple, manchons de scellement dalle de couverture mais non compris le dispositif de fermeture. <i>L'unité</i>		
	1- pour un ouvrage de 800 mm de diamètre.	u	
	2- pour un ouvrage de 1000 mm de diamètre.	u	
<b>45</b>	<b>P.V. POUR SURPROFONDEUR DE REGARD</b> Ce prix rémunère les plus values sur les prix 42 à 44 pour augmentation de profondeur des regards au delà de 1,50 m. <i>Le décimètre de surprofondeur par mètre</i>		
	1- pour un ouvrage de 800 mm de diamètre.	dm	
	2- pour un ouvrage de 1000 mm de diamètre.	dm	
	3- pour un ouvrage de 800 x 800 mm	dm	
	4 - pour un ouvrage de 1000 x 1000 mm	dm	
	5 - pour un ouvrage de 1200 x 1200 mm	dm	
	6 - pour un ouvrage de 1500 x 1500 mm	dm	
	7- pour un ouvrage de 1500 x 2000 mm	dm	
<b>46</b>	<b>ETANCHEITE POUR REGARD DN 800 et 1000</b> Ce prix rémunère la prestation visant à rendre étanche un regard existant, avec utilisation du produit agréé par le maître d'ouvrage. La prestation sera réalisée par 2 personnes minimum pour assurer la sécurité et respectera la procédure espace confinée. Elle comprendra le nettoyage des surfaces à traiter, le grattage et piquage des éléments ou zone dégradées, l'application du produit selon mode opératoire, le séchage et ventilation du regard, l'amenée et le repli du chantier. <i>- L'unité :</i>		
	01 - Valable pour profondeur du regard < ou égal à 1,50m fil d'eau.	u	
	02 - par dm supplémentaire	dm	

<b>47</b>	<p><b>DISPOSITIF DE FERMETURE POUR REGARD SUR COLLECTEUR</b> Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un dispositif de fermeture de regard, en fonte, fabriqué selon la norme EN124 et certifié par l'AFNOR ou bureau équivalent, d'ouverture utile DN 600 mm minimum à cadre circulaire et estampillé de l'intitulé de la collectivité avec la mention eaux usées ou eau potable. <i>L'unité</i></p> <p>1- Classe D400, ouverture utile DN 600 mm minimum, en fonte pleine, poids minimum 55 kg, à cadre circulaire de hauteur minimum 95 mm, articulé et verrouillé. (type REXEL, BRIO, AUTOMATIC ou équivalent)</p> <p>2- Classe D400, ouverture utile DN 600 mm minimum, en fonte pleine, poids minimum 85 kg, à cadre circulaire de hauteur minimum 95 mm, contact sur faces d'appui usinées ou à joint, non solidaire du cadre ou articulé (type RL85-2, PAMREX)</p> <p>3- Classe D400, ouverture utile DN420 mm minimum, en fonte pleine, à cadre carré hauteur minimum 70mm, y compris la fixation sur dalle béton préfabriquée (résistance minimum 400 kn), y compris dalle, manchon de scellement Ø400 étanche et coulissant et boulon d'ancrage.</p> <p>4- Classe E600, ouverture utile DN 600 mm minimum, poids minimum 85 kg (jonc élastomère) ou D400 d'un poids minimum 140 kg (faces de contacts usinées) en fonte pleine pour chaussée à trafic lourd, à cadre circulaire de hauteur minimum 95 mm.</p> <p>5- Classe D400, ouverture utile DN 600 mm minimum, à cadre circulaire, fonte pleine, tampon verrouillé et étanche à la pression (minimum 1 bar), pour chaussée inondable, sous rivièrè ou pour réseau en charge (type CP85 ETANCHE, PAM ETANCHE, GBRE ou équivalent)</p>	u	
<b>48</b>	<p><b>BETON DE PROPRETE DOSE A 150 KG TYPE B16 - EP.10 cm</b> Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la mise en oeuvre de béton de propreté B16 dosé à 150 kg de ciment, sur une épaisseur minimale de dix centimètres (10 cm) <i>Le mètre carré</i></p>	m <sup>2</sup>	
<b>49</b>	<p><b>BETON DE REMPLISSAGE DOSE A 200 KG TYPE B16</b> Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en oeuvre de béton de valeur caractéristique de la résistance à la compression à vingt huit jours au moins égale à 16MPa, dosé à 200 kg de ciment par mètre cube au minimum. <i>Le mètre cube</i></p>	m <sup>3</sup>	
<b>50</b>	<p><b>BETON POUR MASSIFS DOSE A 250 KG TYPE B20</b> Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en oeuvre de béton de valeur caractéristique de la résistance à la compression à vingt huit jours au moins égale à 20MPa, dosé à 250 kg de ciment par mètre cube au minimum. <i>Le mètre cube</i></p>	m <sup>3</sup>	
<b>51</b>	<p><b>GRILLAGE AVERTISSEUR</b> Ce prix rémunère la fourniture et mise en place d'un grillage avertisseur plastique avec fil métallique. <i>Le mètre linéaire</i></p>	ml	
<b>52</b>	<p><b>RACCORDEMENT SUR CONDUITE EXISTANTE EN EAUX USEES</b> Ce prix rémunère le raccordement sur conduite existante de toute nature sous le contrôle du Maître d'ouvrage comprenant ; le dégagement et le soutènement de la conduite en place, le démontage des joints, les coupes nécessaires mais non compris les pièces de raccord nécessaires <i>L'unité</i></p> <p>1- pour un diamètre nominal de conduite &lt; ou = à 125 mm</p> <p>2- pour un diamètre nominal de conduite existance &gt; 125 mm mais &lt; ou = à 250 mm</p> <p>3 - pour un diamètre nominal de conduite existante &gt; 250 mm</p>	u	
<b>53</b>	<p><b>RACCORDEMENT SUR CONDUITE EXISTANTE EN EAU POTABLE</b> Ce prix rémunère le raccordement sur conduite existante de toute nature sous le contrôle du Maître d'ouvrage comprenant ; le dégagement et le soutènement de la conduite en place, le démontage des joints, les coupes nécessaires mais non compris les pièces de raccord nécessaires <i>L'unité</i></p> <p>1- pour un diamètre nominal de conduite &lt; ou = à 125 mm</p> <p>2- pour un diamètre nominal de conduite existance &gt; 125 mm mais &lt; ou = à 250 mm</p> <p>3 - pour un diamètre nominal de conduite existante &gt; 250 mm</p>	u	
<b>54</b>	<p><b>MANCHON SYMETRIQUE TRES GRANDE TOLERANCE</b> Ce prix rémunère la fourniture et pose de manchon symétrique très grande tolérance, avec brides et bagues en fonte, boulons en acier, joints caoutchouc synthétique. <i>- L'unité :</i></p> <p>07 - pour un diamètre nominal de 60 mm</p> <p>08 - pour un diamètre nominal de 80 mm</p> <p>09 - pour un diamètre nominal de 100 mm</p> <p>10 - pour un diamètre nominal de 125 mm</p> <p>11 - pour un diamètre nominal de 150 mm</p> <p>12 - pour un diamètre nominal de 200 mm</p> <p>13 - pour un diamètre nominal de 250 mm</p> <p>14 - pour un diamètre nominal de 300 mm</p>	u	
<b>55</b>	<p><b>MANCHON DISSYMETRIQUE TRES GRANDE TOLERANCE</b> Ce prix rémunère la fourniture et pose de manchon dissymétrique très grande tolérance, avec brides et bagues en fonte, boulons en acier, joints caoutchouc synthétique. <i>- L'unité :</i></p> <p>07 - pour un diamètre nominal de la bride de 50/60 mm</p> <p>08 - pour un diamètre nominal de la bride de 70/90 mm</p> <p>09 - pour un diamètre nominal de la bride de 90/100 mm</p> <p>10 - pour un diamètre nominal de la bride de 100/125 mm</p> <p>11 - pour un diamètre nominal de la bride de 125/150 mm</p> <p>12 - pour un diamètre nominal de la bride de 150/200 mm</p> <p>13 - pour un diamètre nominal de la bride de 250/300 mm</p> <p>14 - pour un diamètre nominal de la bride de 300/350 mm</p>	u	

Travaux de branchements, de réparation,  
des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG  
BPU

56	<b>FOURREAU T. P. C.</b> Ce prix rémunère la fourniture et pose en tranchée d'un fourreau de type T.P.C., y compris la pose de la canalisation à l'intérieur du fourreau, non compris le sable de pose. <i>- Le mètre linéaire :</i>		
	01 - pour un diamètre extérieur de 40 mm	ml	
	02 - pour un diamètre extérieur de 50 mm	ml	
	03 - pour un diamètre extérieur de 63 mm	ml	
	04 - pour un diamètre extérieur de 75 mm	ml	
	05 - pour un diamètre extérieur de 90 mm	ml	
	06 - pour un diamètre extérieur de 110 mm	ml	
	07 - pour un diamètre extérieur de 125 mm	ml	
	08 - pour un diamètre extérieur de 160 mm	ml	
09 - pour un diamètre extérieur de 200 mm	ml		
57	<b>DRAIN PVC</b> Ce prix rémunère la fourniture et pose de canalisations de drainage en PVC annelé à cunette plate, type routier ou sans cunette type agricole, non compris les matériaux d'enrobage. <i>Le mètre linéaire</i>		
	1- pour un diamètre nominal de 90, 100 ou 110 mm	ml	
	2- pour un diamètre nominal de 125	ml	
	3- pour un diamètre nominal de 160	ml	
4- pour un diamètre nominal de 200 mm	ml		
58	<b>DISPOSITIF DE FERMETURE POUR REGARD &lt; 800 mm</b> Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un dispositif de fermeture de regard, en fonte, fabriqué selon la norme EN124 et certifié par l'AFNOR ou bureau équivalent. <i>L'unité</i>		
	1- Tampon hydraulique 60x60 pour regard 50x50 ou DN400, fonte pleine classe C250	u	
2- Tampon hydraulique 70x70 pour regard 60x60 ou DN600, fonte pleine classe C250	u		
59	<b>DERIVATION DES EFFLUENTS</b> Ce prix rémunère la dérivation des eaux usées, y compris transport, mise en place, location du matériel, obturation, fourniture et mise en place de la conduite de refoulement ou by pass, d'un dispositif de comptage horaire, gardiennage, énergie, .. <i>L'heure</i>	h	
60	<b>ÉPUISEMENTS EAUX SOUTERRAINES</b> Ce prix rémunère l'épuisement des eaux souterraines d'un débit continu supérieur à 50 m <sup>3</sup> /heure y compris transport, mise en place, location du matériel, confection du puisard et des drains, fourniture et mise en place de la conduite de refoulement, d'un dispositif de comptage horaire, gardiennage, énergie, .. <i>L'heure</i>		
	1- pour un débit horaire de 51 à 100 m <sup>3</sup> /h	h	
2- pour un débit horaire de 101 à 200 m <sup>3</sup> /h	h		
61	<b>MISE A NIVEAU DE TAMPONS SANS REMPLACEMENT OU FOURNI PAR MOA</b> Ce prix comprend la réhausse du cadre et du tampon existant. L'entreprise procédera à la découpe de l'enrobé, et toutes suggestions pour la mise à la côte, et scellement. <i>Le forfait</i>		
	1- Scellement avec mortier ou micro mortier à retrait compensé ou hors voirie pour 1 tampon	fft / tampon	
	de 2 à 5 tampons	fft / tampon	
	de 6 à 10 tampons	fft / tampon	
	plus de 10 tampons	fft / tampon	
	2- Scellement avec réfection en enrobé pour 1 tampon	fft / tampon	
	de 2 à 5 tampons	fft / tampon	
	de 6 à 10 tampons	fft / tampon	
	plus de 10 tampons	fft / tampon	
	3- Scellement avec réfection en résine, agréée par le CTD pour 1 tampon	fft / tampon	
	de 2 à 5 tampons	fft / tampon	
	de 6 à 10 tampons	fft / tampon	
plus de 10 tampons	fft / tampon		

Travaux de branchements, de réparation,  
des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG  
BPU

62	<b>MISE A NIVEAU DE TAMPONS AVEC REMPLACEMENT</b> Ce prix comprend la réhausse du cadre et du tampon, avec la fourniture et pose du cadre et tampons, y compris la découpe de l'enrobé, la préparation de l'installation, l'évacuation des déchets, la mise en place et le scellement. <i>Le forfait</i>		
	1- Scellement avec mortier ou micro mortier à retrait compensé ou hors voirie pour 1 tampon	ffit / tampon	
	de 2 à 5 tampons	ffit / tampon	
	de 6 à 10 tampons	ffit / tampon	
	plus de 10 tampons	ffit / tampon	
	2- Scellement avec réfection en enrobé pour 1 tampon	ffit / tampon	
	de 2 à 5 tampons	ffit / tampon	
	de 6 à 10 tampons	ffit / tampon	
	plus de 10 tampons	ffit / tampon	
	3- Scellement avec réfection en résine, agréée par le CTD pour 1 tampon	ffit / tampon	
	de 2 à 5 tampons	ffit / tampon	
	de 6 à 10 tampons	ffit / tampon	
	plus de 10 tampons	ffit / tampon	
63	<b>MISE A NIVEAU DE BOUCHE A CLEF SOUS VOIRIE SANS REMPLACEMENT</b> Ce prix comprend la réhausse de la bouche à clef existante. L'entreprise procédera à la découpe de l'enrobé, et toutes suggestions pour la mise à la côte, et scellement. <i>Le forfait/ BAC</i>	ffit/BAC	
64	<b>MISE A NIVEAU DE BOUCHE A CLEF SOUS VOIRIE AVEC REMPLACEMENT</b> Ce prix comprend un regard étanche en béton coffré ou avec éléments préfabriqués, parois intérieures lissés, épétement, arrondis et raccords à canalisations et profondeur de 1.00 m. Ce prix comprend aussi le terrassement (déblai-remblai), matériaux de réglage, remblaiement, main d'œuvre et toutes suggestions, mais non compris le dispositif de fermeture. <i>Le forfait/ BAC</i>	ffit/BAC	
65	<b>RÉGARD BETON ETANCHE TAILLE INFÉRIEURE A 800 MM</b> Ce prix comprend un regard étanche en béton coffré ou avec éléments préfabriqués, parois intérieures lissés, épétement, arrondis et raccords à canalisations et profondeur de 1.00 m. Ce prix comprend aussi le terrassement (déblai-remblai), matériaux de réglage, remblaiement, main d'œuvre et toutes suggestions, mais non compris le dispositif de fermeture. <i>L'unité</i>		
	1- Regard beton 50x50	u	
	2-Regard béton 60x60	u	
	3-Surprofondeur au-delà de 1.00 m pour regard 50x50	u	
	4-Surprofondeur au-delà de 1.00 m pour regard 60x60	u	
<b>2- ADDUCTION D'EAU POTABLE</b>			
66	<b>PIECES SPECIALES EN FONTE DUCTILE PN 16 POUR CANALISATION PRESSION</b> la fourniture et la pose en tranchée, en regard ou en chambre de pièces spéciales, rémunérés en équivalence métrique de linéaire de canalisation. Équivalences :		
	Coude tout angle standard _____ 3,50 ml		
	Coude tout angle express _____ 5,00 ml		
	Té standard _____ 4,00 ml		
	Té express _____ 7,00 ml		
	Té 1 bride _____ 5,00 ml		
	Cône standard _____ 3,50 ml		
	Cône express _____ 4,50 ml		
	Manchette 0,25 m _____ 2,00 ml		
	Manchette 0,50 m _____ 2,50 ml		
	Manchette 1,00 m _____ 6,50 ml		
	Manchon standard _____ 3,50 ml		
	Manchon express _____ 7,50 ml		
	bride unis _____ 2,50 ml		
	bride emboîteme _____ 2,50 ml		
	Plaque de réduction _____ 1,50 ml		
	Plaque pleine _____ 1,00 ml		
Esse pour poteau d'incendi _____ 4,00 ml			
Croix _____ 10,00 ml			
- <i>Le mètre linéaire :</i>			
07 - pièces spéciales DN 60 - équivalence métrique	ml		
08 - pièces spéciales DN 80 - équivalence métrique	ml		
09 - pièces spéciales DN 100 - équivalence métrique	ml		
10 - pièces spéciales DN 125 - équivalence métrique	ml		
11 - pièces spéciales DN 150 - équivalence métrique	ml		
12 - pièces spéciales DN 200 - équivalence métrique	ml		
13 - pièces spéciales DN 300 - équivalence métrique	ml		
14 - pièces spéciales DN 400 - équivalence métrique	ml		
15 - pièces spéciales DN 450 - équivalence métrique	ml		

<b>67</b>	<p><b>PIECES SPECIALES EN PEHD ELECTROSOUDEBLE POUR CANALISATION PRESSION</b></p> <p>la fourniture et la pose en tranchée, en regard ou en chambre de pièces spéciales, rémunérés en équivalence métrique de linéaire de canalisation.</p> <p>Équivalences :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 80%;">Coude tout angle 2F _____</td><td style="text-align: right;">3,00 ml</td></tr> <tr><td>Coude tout angle 2M _____</td><td style="text-align: right;">3,00 ml</td></tr> <tr><td>Té 2F 1M _____</td><td style="text-align: right;">4,50 ml</td></tr> <tr><td>Té 3M _____</td><td style="text-align: right;">3,00 ml</td></tr> <tr><td>Réduction F _____</td><td style="text-align: right;">2,50 ml</td></tr> <tr><td>Réduction M _____</td><td style="text-align: right;">2,00 ml</td></tr> <tr><td>Manchon 2F _____</td><td style="text-align: right;">1,50 ml</td></tr> <tr><td>Bouchon _____</td><td style="text-align: right;">3,00 ml</td></tr> <tr><td>Prise de branchement _____</td><td style="text-align: right;">6,00 ml</td></tr> <tr><td>Collet à bride _____</td><td style="text-align: right;">2,00 ml</td></tr> <tr><td>Selle de branchement _____</td><td style="text-align: right;">5,00 ml</td></tr> </table> <p><i>Le mètre linéaire</i></p> <p>06 - pièces spéciales DN 63 - équivalence métrique</p> <p>07 - pièces spéciales DN 75 - équivalence métrique</p> <p>08 - pièces spéciales DN 80 - équivalence métrique</p> <p>09 - pièces spéciales DN 100 - équivalence métrique</p> <p>10 - pièces spéciales DN 125 - équivalence métrique</p> <p>11 - pièces spéciales DN 150 - équivalence métrique</p> <p>12 - pièces spéciales DN 200 - équivalence métrique</p>	Coude tout angle 2F _____	3,00 ml	Coude tout angle 2M _____	3,00 ml	Té 2F 1M _____	4,50 ml	Té 3M _____	3,00 ml	Réduction F _____	2,50 ml	Réduction M _____	2,00 ml	Manchon 2F _____	1,50 ml	Bouchon _____	3,00 ml	Prise de branchement _____	6,00 ml	Collet à bride _____	2,00 ml	Selle de branchement _____	5,00 ml		
Coude tout angle 2F _____	3,00 ml																								
Coude tout angle 2M _____	3,00 ml																								
Té 2F 1M _____	4,50 ml																								
Té 3M _____	3,00 ml																								
Réduction F _____	2,50 ml																								
Réduction M _____	2,00 ml																								
Manchon 2F _____	1,50 ml																								
Bouchon _____	3,00 ml																								
Prise de branchement _____	6,00 ml																								
Collet à bride _____	2,00 ml																								
Selle de branchement _____	5,00 ml																								
		ml																							
		ml																							
		ml																							
		ml																							
		ml																							
		ml																							
		ml																							
<b>68</b>	<p><b>CANALISATION P.V.C. 16 BARS</b></p> <p>la fourniture, pose en tranchée ouverte et épreuves de canalisations en polychlorure haute densité, en série 16 bars conforme aux normes en vigueur, y compris joints et raccords.</p> <p>- <i>Le mètre linéaire :</i></p> <p>04 - pour un diamètre extérieur de 32 mm à joint collé</p> <p>05 - pour un diamètre extérieur de 40 mm à joint collé</p> <p>06 - pour un diamètre extérieur de 50 mm à joint collé</p> <p>07 - pour un diamètre extérieur de 63 mm à joint à bague élastomère</p> <p>08 - pour un diamètre extérieur de 75 mm à joint à bague élastomère</p> <p>09 - pour un diamètre extérieur de 90 mm à joint à bague élastomère</p> <p>10 - pour un diamètre extérieur de 110 mm à joint à bague élastomère</p> <p>11 - pour un diamètre extérieur de 125 mm à joint à bague élastomère</p>																								
		ml																							
		ml																							
		ml																							
		ml																							
		ml																							
		ml																							
		ml																							
		ml																							
<b>69</b>	<p><b>CANALISATION FONTE DUCTILE ZINC ALUMINIUM</b></p> <p>la fourniture, pose en tranchée ouverte et épreuves de canalisations en fonte ductile à revêtement extérieur en zinc aluminium et revêtement intérieur en mortier de ciment, à emboîtement avec joint de qualité alimentaire conforme à la norme en vigueur</p> <p>- <i>Le mètre linéaire :</i></p> <p>07 - pour un diamètre nominal de 60 mm</p> <p>08 - pour un diamètre nominal de 80 mm</p> <p>09 - pour un diamètre nominal de 100 mm</p> <p>10 - pour un diamètre nominal de 125 mm</p> <p>11 - pour un diamètre nominal de 150 mm</p> <p>12 - pour un diamètre nominal de 200 mm</p> <p>12 - pour un diamètre nominal de 300 mm</p> <p>12 - pour un diamètre nominal de 400 mm</p> <p>13 - pour un diamètre nominal de 450 mm</p>																								
		ml																							
		ml																							
		ml																							
		ml																							
		ml																							
		ml																							
		ml																							
		ml																							
		ml																							
<b>70</b>	<p><b>P.V. POUR JOINTS TYPE VERROUILLE</b></p> <p>la plus-value au prix n° 68 pour fourniture et pose de joints type "verrouillé" pour canalisations en ligne, avec joint caoutchouc à insert métallique</p> <p><i>Le mètre linéaire</i></p>																								
		ml																							
<b>71</b>	<p><b>CANALISATION PEHD 16 BARS</b></p> <p>la fourniture, pose en tranchée ouverte et épreuves de canalisations polyéthylène haute densité, en série 16 bars conforme aux normes en vigueur, y compris raccord ou joint soudé.</p> <p>Les prix s'appliquent également pour les canalisations à joint automatique auto buté.</p> <p>- <i>Le mètre linéaire :</i></p> <p>03 - pour un diamètre nominal de 25 mm</p> <p>04 - pour un diamètre nominal de 32 mm</p> <p>05 - pour un diamètre nominal de 40 mm</p> <p>06 - pour un diamètre nominal de 50 mm</p> <p>07 - pour un diamètre nominal de 63 mm</p> <p>08 - pour un diamètre nominal de 75 mm</p>																								
		ml																							
		ml																							
		ml																							
		ml																							
		ml																							
		ml																							

Travaux de branchements, de réparation,  
des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG  
BPU

	09 - pour un diamètre nominal de 90 mm	ml	
	10 - pour un diamètre nominal de 110 mm	ml	
	11 - pour un diamètre nominal de 125 mm	ml	
	12 - pour un diamètre nominal de 140 mm	ml	
	13 - pour un diamètre nominal de 160 mm	ml	
	15 - pour un diamètre nominal de 200 mm	ml	
<b>72</b>	<b>ADAPTATEUR A BRIDE TYPE MAJOR OU QUICK 16 BARS</b> la fourniture et pose d adaptateur à bride de type Major, Quick ou similaire, auto butée ou non, avec bride PN 16 et bague en fonte, joint rond et profilé en caoutchouc synthétique. - <i>L unité :</i>		
	07 - pour un diamètre nominal de la bride de 60 mm	u	
	08 - pour un diamètre nominal de la bride de 80 mm	u	
	09 - pour un diamètre nominal de la bride de 100 mm	u	
	10 - pour un diamètre nominal de la bride de 125 mm	u	
	11 - pour un diamètre nominal de la bride de 150 mm	u	
	12 - pour un diamètre nominal de la bride de 200 mm	u	

73	<b>ADAPTATEUR A BRIDE TYPE MAJOR OU QUICK GT OU TGT 16 BARS</b>			
	la fourniture et pose d adaptateurs à bride de type Major GT. et TGT (grande tolérance et très grande tolérance), auto butée ou non, avec bride PN 16 et bague en fonte, joint rond et profilé en caoutchouc synthétique et boulons en acier.			
	- L unité :			
	05 - pour un diamètre nominal de la bride de 40 mm	u		
	07 - pour un diamètre nominal de la bride de 60 mm	u		
	08 - pour un diamètre nominal de la bride de 80 mm	u		
	09 - pour un diamètre nominal de la bride de 100 mm	u		
	10 - pour un diamètre nominal de la bride de 125 mm	u		
	11 - pour un diamètre nominal de la bride de 150 mm	u		
12 - pour un diamètre nominal de la bride de 200 mm	u			
74	<b>JOINT OU MANCHETTE DE DEMONTAGE AJUSTABLE</b>			
	la fourniture et pose de joint ou manchette de démontage ou d adaptateurs auto butés PN 16 bars.			
	- L unité :			
	05 - l unité pour un diamètre nominal de 40 mm	u		
	06 - l unité pour un diamètre nominal de 50 mm	u		
	07 - l unité pour un diamètre nominal de 60 mm	u		
	08 - l unité pour un diamètre nominal de 80 mm	u		
	09 - l unité pour un diamètre nominal de 100 mm	u		
	10 - l unité pour un diamètre nominal de 125 mm	u		
	11 - l unité pour un diamètre nominal de 150 mm	u		
	12 - l unité pour un diamètre nominal de 200 mm	u		
	13 - l unité pour un diamètre nominal de 250 mm	u		
	14 - l unité pour un diamètre nominal de 300 mm	u		
	15 - l unité pour un diamètre nominal de 350 mm	u		
	16 - l unité pour un diamètre nominal de 400 mm	u		
	17 - l unité pour un diamètre nominal de 450 mm	u		
	75	<b>MANCHON REPARATION FONTE 3 PIECES</b>		
		Ce prix rémunère la fourniture et pose d'un manchon de réparation fonte 3 pièces, y compris dégagement de conduite maîtresse.		
L'unité				
01 - Pour un DN40/50		u		
02 - Pour un DN65		u		
03 - Pour un DN80		u		
04 - Pour un DN100		u		
05 - Pour un DN125		u		
06 - Pour un DN150		u		
07 - Pour un DN200		u		
08 - Pour un DN250		u		
09 - Pour un DN300	u			
09 - Pour un DN400	u			
76	<b>POSE EN FOURREAU</b>			
	Ce prix rémunère la pose de canalisations comme prévu aux sections ci-précédemment mais en fourreau existant, quel que soit sa nature ou son diamètre, y compris confection de sabots et/ou de cales, d'ancrage et toutes sujétions mais non compris l'injection de béton de blocage :  <i>Le mètre linéaire</i>	ml		
77	<b>ROBINET-VANNE OPERCULE METALLIQUE SURMOULE 16 BARS</b>			
	Ce prix rémunère la fourniture, pose en tranchée ou en regard et épreuves d'un robinet-vanne à opercule métallique à brides, pour une pression nominale correspondant à la pression maximale de service (vanne fermée) de 16 bars, y compris butage :			
	- L'unité :			
	8 - pour un diamètre nominal de 60/65 mm	u		
	9 - pour un diamètre nominal de 80 mm	u		
	10 - pour un diamètre nominal de 100 mm	u		
	11 - pour un diamètre nominal de 150 mm	u		
12 - pour un diamètre nominal de 200 mm	u			
77	<b>ROBINET-VANNE OPERCULE METALLIQUE SURMOULE 25 BARS</b>			
	la fourniture, pose en tranchée ou en regard et épreuves d'un robinet-vanne à opercule métallique à brides, pour une pression nominale correspondant à la pression maximale de service (vanne fermée) de 25 bars , y compris butage:			
	- L'unité :			
	10 - pour un diamètre nominal de 100 mm	u		
	11 - pour un diamètre nominal de 150 mm	u		
12 - pour un diamètre nominal de 200 mm	u			
13 - pour un diamètre nominal de 250 mm	u			

Travaux de branchements, de réparation,  
des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG  
BPU

	14 - pour un diamètre nominal de 300 mm 15 - pour un diamètre nominal de 350 mm 16 - pour un diamètre nominal de 400 mm 17 - pour un diamètre nominal de 450 mm	u	
		u	
		u	
		u	
<b>78</b>	<b>REDUCTEUR DE PRESSION AVAL A RESSORT</b> la fourniture, pose et épreuves d'un appareil réducteur de pression aval à rapport de réduction réglable et pression aval constante hydraulique, manomètres et porte-manomètres compris, mais non compris les robinets-vannes, le regard, ainsi que la canalisation de by-pass, la boîte à boues, la soupape de décharge et la ventouse éventuelles qui sont décomptées à part  - L'unité : 07 - pour un diamètre nominal de 60/65 mm 08 - pour un diamètre nominal de 80 mm 09 - pour un diamètre nominal de 100 mm 10 - pour un diamètre nominal de 125 mm 11 - pour un diamètre nominal de 150 mm 12 - pour un diamètre nominal de 200 mm		
		u	
		u	
		u	
		u	
		u	
		u	
<b>79</b>	<b>AUTOSTABIL. PRESSION AMONT A RESSORT</b> la fourniture, pose et épreuves d'un appareil auto stabilisateur de pression amont à ressort, à rapport de régulation réglable, manomètres et porte-manomètres compris, mais non compris les robinets-vannes, le regard ainsi que la canalisation de by-pass, la boîte à boues, la soupape de décharge et la ventouse éventuelles qui sont décomptées à part.  - L'unité : 07 - pour un diamètre nominal de 60/65 mm 08 - pour un diamètre nominal de 80 mm 09 - pour un diamètre nominal de 100 mm 10 - pour un diamètre nominal de 125 mm 11 - pour un diamètre nominal de 150 mm 12 - pour un diamètre nominal de 200 mm		
		u	
		u	
		u	
		u	
		u	
		u	
<b>80</b>	<b>COMPTEUR TYPE WOLTEX OU EQUIVALENT 20 BARS</b> la fourniture et pose de compteur de classe B, type Woltex ou similaire, mécanisme amovible et tête émettrice incorporée PN 20 bars  - L'unité : 06 - pour un diamètre nominal de 50 mm 07 - pour un diamètre nominal de 60/65 mm 08 - pour un diamètre nominal de 80 mm 09 - pour un diamètre nominal de 100 mm 11 - pour un diamètre nominal de 150 mm 12 - pour un diamètre nominal de 200 mm 13 - pour un diamètre nominal de 250 mm		
		u	
		u	
		u	
		u	
		u	
		u	
		u	
<b>81</b>	<b>STABILISATEUR D'ECOULEMENT TYPE S3D OU EQUIVALENT 20 BARS</b> la fourniture et pose de stabilisateur d'écoulement de type S3D ou similaire PN 20 Bars :  - L'unité : 06 - pour un diamètre nominal de 50 mm 07 - pour un diamètre nominal de 60/65 mm 08 - pour un diamètre nominal de 80 mm 09 - pour un diamètre nominal de 100 mm 11 - pour un diamètre nominal de 150 mm 12 - pour un diamètre nominal de 200 mm		
		u	
		u	
		u	
		u	
		u	
		u	
<b>82</b>	<b>FILTRE A TAMIS PROTECTION DE COMPTEUR</b> la fourniture et pose d un filtre à tamis en inox, à accès par le dessus, pour protéger les compteurs d eau, pression de service 16 bars :  - L'unité : 06 - pour un diamètre nominal de 50 mm 07 - pour un diamètre nominal de 60/65 mm 08 - pour un diamètre nominal de 80 mm 09 - pour un diamètre nominal de 100 mm 10 - pour un diamètre nominal de 150 mm 11 - pour un diamètre nominal de 200 mm		
		u	
		u	
		u	
		u	
		u	
		u	
<b>83</b>	<b>VENTOUSE AUTOMATIQUE</b> la fourniture, pose et épreuves d'une ventouse à monter sur un té avec robinet d'arrêt incorporé et dispositif de vérification manuelle au sommet de l'appareil, non compris le regard et le té :  - L'unité : 01 - type simple effet et admission 40/60 PN 16 bars 03 - type triple effet, grand débit d air, VANNAIR ou équivalent, PN 16 bars, admission 60, type 200 04 - type triple effet, grand débit d air, VANNAIR ou équivalent, PN 16 bars, admission 80, type 500		
		u	
		u	
		u	

Travaux de branchements, de réparation,  
des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG  
BPU

84	<b>BOUCHE A CLE FONTE TETE REGLABLE</b> la fourniture et pose d'une bouche à clé complète pour robinet-vanne avec tête réglable en hauteur en fonte ductile, pour chaussée d'un poids minimum de 14 kg, Hauteur totale 18,5 mm, tube allonge à collerette en fonte, plaque de tabernacle, tabernacle en béton ou embase de tabernacle, y compris massif de protection autour de la tête.  - L'unité :		
		u	
85	<b>P.V.PRIX 69 POUR RALLONGE DE TUBE ALLONGE</b> la plus-value aux prix n° 84 pour rallonge de tube allonge  - L'unité :  01 - pour une longueur de 150 mm  02 - pour une longueur de 300 mm		
		u	
		u	
86	<b>TIGE DE MANOEUVRE</b> la fourniture et pose sur robinet-vanne, d'une tige de manoeuvre complète avec manchon et bouchon sur tube-allonge pour une hauteur maximum de 1.50 mètre  - L'unité :		
		u	
87	<b>DEPOSE ET REPOSE APPAREILS EXISTANTS</b> la dépose et repose de pièces et d'appareils existants :  - L'unité :		
		u	
88	<b>DEPOSE SANS REPOSE OU POSE D'APPAREILS FOURNIS</b> la dépose sans repose de pièces et d'appareils existants ou pose d'appareils fournis par le Maître d'Ouvrage  - L'unité :		
		u	
89	<b>TRANCHEE A L ENGIN COUVERTURE MOYENNE DE 1 M TERRAIN DE TOUTE NATURE</b> la tranchée pour pose de canalisations de branchement en terrain de toute nature susceptible d'être exécutée avec engins mécaniques, y compris mini pelle et tout croisement, d'une profondeur moyenne de 1.00 m mesurée à partir de la génératrice supérieure extérieure du tuyau, la longueur étant mesurée à partir de l'axe de la canalisation principale, non compris les surprofondeurs pour lit de pose.  - Le mètre linéaire :		
		ml	
90	<b>PV.AU PRIX 74 POUR COUVERTURE &gt; 1 M TERRAIN DE TOUTE NATURE</b> la plus-value sur le prix 89 pour épaisseur de couverture supérieure à 1.00 m, lit de pose, en terrain de toute nature  - Le décimètre de surprofondeur par mètre :		
		dm	
91	<b>ECLATEMENT</b> l'utilisation de matériels permettant un éclatement d'un branchement existant, non compris la fourniture et pose de PEHD. Ce prix est valable pour les branchements à profondeur maximum de 1,5m fil d'eau. - le forfait pour fosse entrée / sortie y compris déblais / remblais - Le mètre linéaire de branchement renouvelé DN 25 à 40 : - Le mètre linéaire de branchement renouvelé DN 50 à 63 :		
		ffit	
		ml	
		ml	
92	<b>FONCAGE</b> l'utilisation de matériels permettant un fonçage pour réalisation d'un nouveau branchement non compris la fourniture et pose de PEHD. Ce prix est valable pour les branchements à profondeur maximum de 1,5m fil d'eau.  - le forfait pour fosse entrée / sortie y compris déblais / remblais - Le mètre linéaire de branchement créé DN 25 à 40 : - Le mètre linéaire de branchement créé DN 50 à 63 :		
		ffit	
		ml	
		ml	
93	<b>TRANCHEE A LA MAIN EN TERRAIN DE TOUTE NATURE</b> la tranchée pour pose de canalisation de branchement en terrain de toute nature effectuée à la main sur autorisation du Maître d'Ouvrage en cas d'impossibilité d'emploi d'engins mécaniques la longueur étant mesurée à partir de l'axe de la canalisation principale.  le mètre cube		
		m3	
94	<b>DEGAGEMENT DE CONDUITE MAITRESSE</b> le dégagement de conduite maîtresse pour exécution de raccordement du branchement comprenant tous les travaux en déblai et remblai nécessaires à la mise en place des pièces de branchements. Ce prix s'applique à tous les branchements exécutés sur une canalisation en service ou sur une canalisation déjà posée  - L'unité :		
		u	
95	<b>PERCEMENT PAROI BETON POUR CONDUITE</b> Ce prix rémunère le percement d'un mur pour le passage d'une conduite de branchement ou canalisation adduction/distribution, y compris le percement, le passage de la canalisation, le scellement étanche et le ragréage et mise en place éventuelle gaine étanche. - L'unité :  01 - pour un diamètre nominal < ou = a 30 mm 02 - pour un diamètre nominal compris entre 40 mm et 80 mm 03 - pour un diamètre nominal compris entre 100 mm et 160 mm 04 - pour un diamètre nominal compris entre 200 mm et 300 mm		
		u	
		u	
		u	

Travaux de branchements, de réparation,  
des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG  
BPU

	05 - pour un diamètre nominal compris > à 300mm	u	
<b>96</b>	<b>PASSAGE SOUS OUVRAGE FIXE</b> Ce prix rémunère le passage sous un ouvrage fixe existant d'une conduite de branchement ou conduite adduction/distribution, y compris le percement, le passage de la canalisation, le scellement étanche et le ragréage.  - L'unité : 01 - passage sous haie 02 - passage sous mur		
		u	
		u	
<b>97</b>	<b>BRANCHEMENT AEP SUR CANALISATION DN &lt; OU = 150 MM</b> la fourniture et pose d'un branchement sur canalisation d'un diamètre inférieur à 150 mm en fonte, en acier ou en P.V.C. ou en polyéthylène comprenant : - le dispositif de piquage sur la canalisation par collier de prise en charge ou par interposition d'un té sur une conduite en P.V.C. ; - la fourniture et la pose d'un robinet de prise tout bronze du type inversé à fermeture à droite au quart de tour  - L'unité : 02 - pour un DN de robinet de 20 mm 03 - pour un DN de robinet de 25 mm 04 - pour un DN de robinet de 32 mm 05 - pour un DN de robinet de 40 mm		
		u	
		u	
		u	
		u	
<b>98</b>	<b>BRANCHEMENT AEP SUR CANALISATION DN &gt; 150 MM</b> la fourniture et pose d'un dispositif de branchement particulier, d'un diamètre intérieur supérieur à 150 mm et inférieur ou égal à 300 mm en fonte, en acier ou en P.V.C. ou en polyéthylène comprenant : - le dispositif de piquage sur la canalisation par collier de prise en charge verticale ou horizontale ou par interposition d'un té sur une conduite en P.V.C. ; - la fourniture et la pose d'un robinet de prise tout bronze ou laiton non dezincifiable du type inversé à fermeture à droite au quart de tour ;  - L'unité : 02 - pour un DN de robinet de 20 mm 03 - pour un DN de robinet de 25 mm 04 - pour un DN de robinet de 32 mm 05 - pour un DN de robinet de 40 mm		
		u	
		u	
		u	
		u	
<b>99</b>	<b>COLLIER DE BALLONNEMENT</b> la fourniture et pose d'un dispositif de fermeture d'un branchement particulier, y compris dépose de l'ancien collier de prise en charge  - L'unité : 01- sur canalisation d'un diamètre inférieur ou égal à 150 mm en fonte ou en polyéthylène 02- sur canalisation d'un diamètre supérieur à 150 mm en fonte ou en polyéthylène		
		u	
		u	
<b>100</b>	<b>PLUS VALUE POUR ROBINET DE PRISE EN CHARGE VERTICAL</b> Ce prix comprend la plus value au prix 97 et 98 pour la fourniture et pose d'un robinet de prise en charge vertical L'unité		
	01- pour branchement PEHD Ø25	u	
	02- pour branchement PEHD Ø32	u	
	03- pour branchement PEHD Ø40	u	
<b>101</b>	<b>REALISATION D'UNE PRISE EN CHARGE SANS COUPURE D'EAU</b> Ce prix rémunère la réalisation d'une prise en charge sur conduite d'eau existante, comprenant l'amené et le repli du matériel, la fourniture et la pose du collier de prise en charge, l'utilisation de la machine de percement L'unité		
	01- pour prise en charge sur conduite DN < ou égal à 125	u	
	02- pour prise en charge sur conduite 125 < DN > ou = 250	u	
	03- pour prise en charge sur conduite DN > 250	u	
<b>102</b>	<b>ENSEMBLE DE COMPTAGE (SANS COMPTEUR)</b> la fourniture et pose d'un ensemble de comptage comprenant : - le robinet d'arrêt - le scellement des pattes - la pose provisoire et la dépose de l'entretoise remplaçant provisoirement le comptage - le robinet - clapet anti-retour à purge droit ou équerre - l'exécution des joints - la pose des plombs et toutes sujétions  - L'unité : 01 - l'ensemble d'un diamètre nominal de 15 mm 02 - l'ensemble d'un diamètre nominal de 20 mm 03 - l'ensemble d'un diamètre nominal de 25 mm 04 - l'ensemble d'un diamètre nominal de 30 mm 05 - l'ensemble d'un diamètre nominal de 40 mm		
		u	
		u	
		u	
		u	
		u	

Travaux de branchements, de réparation,  
des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG  
BPU

<b>103</b>	<b>FOURNITURE ET POSE D'UNE NOURRICE LAITON OU INOX</b> Ce prix comprend la fourniture et pose d'une nourrice laiton ou inox y compris butées, pattes de fixation, et support zingué L'unité		
	01- pour une nourrice de 2 branchements	u	
	02- pour une nourrice de 3 branchements	u	
	03- pour une nourrice de 4 branchements	u	
<b>104</b>	<b>MANCHON TPC 90 AVEC ATTENTE</b> Ce prix rémunère la fourniture et pose d'un manchon et d'une longueur de TPC 90 de 1 à 2 ml, sa pose et son ajustement dans la paroi du regard (alignement en plan et profil) L'unité	u	
<b>105</b>	<b>POSE OU DEPOSE ENSEMBLE COMPTAGE FOURNI A L'ENTREPRISE</b> la pose d'un ensemble de comptage comprenant sur rail les éléments mentionnés à l'article BR81 fournis à l'entreprise. Il rémunère également la dépose d'un ensemble de comptage existant - L'unité :	u	
<b>106</b>	<b>POSE OU DEPOSE DU COMPTEUR SEUL</b> la pose d'un compteur de tout type fourni à l'entreprise ou la dépose d'un compteur existant. - L'unité :	u	
<b>107</b>	<b>ROBINET SPHERIQUE</b> la fourniture et la pose d'un robinet sphérique. - L'unité :		
	01 - pour un diamètre nominal de 15 mm	u	
	02 - pour un diamètre nominal de 20 mm	u	
	03 - pour un diamètre nominal de 25 mm	u	
	04 - pour un diamètre nominal de 30 mm	u	
	05 - pour un diamètre nominal de 40 mm	u	
<b>108</b>	<b>PLUS VALUE AU PRIX 107 POUR ROBINET D'ARRET AVANT COMPTEUR VERROUILLABLE</b> Ce prix rémunère en plus value, la fourniture et pose d'un robinet d'arrêt avant compteur verrouillage, en lieu et place d'un robinet sphérique. L'unité		
	01- pour un robinet DN15	u	
	02- pour un robinet DN20	u	
<b>109</b>	<b>RACCORDEMENT DE CANALISATIONS DE BRANCHEMENT</b> Ce prix rémunère le raccordement de canalisation de branchement en polyéthylène, polypropylène ou en P.V.C. sur canalisations de branchements existantes quelque soit leur nature, y compris dégagement de la conduite, fourniture et pose des pièces de raccord manchon multimatériaux ou type ISIFLO ou similaire 1- Canalisation de branchement d'eau potable L'unité : 2- Canalisation de branchement d'eaux usées L'unité :	u	
		u	
<b>110</b>	<b>REGARD PREFABRIQUE PREISOLE POUR COMPTEUR</b> Ce prix rémunère la fourniture et la pose d un regard préfabriqué pour compteur d eau, d un modèle agréé par le maître d'ouvrage. Il comprendra un ensemble de comptage avec robinet - clapet anti-retour ou robinet de purge, coudes, manchette, raccords et étriers de fixation. Il comprend l'exécution des terrassements en déblai et remblai, la fourniture et la pose de 10 cm dans le fond de regard de galets calibrés 15/25, les raccordements de part et d autre du regard. - L'unité :		
	01 - pour un regard hors voirie pour un seul branchement PEHD de DN 25 mm à DN 32 mm	u	
	02 - pour un regard hors voirie pour 2 branchements PEHD de DN 25 mm à DN 32 mm	u	
	03 - pour un regard sous voirie avec couverture en classe 250 y compris dalle de répartition, tampon fonte DN 400, poids minimum 55 kg, à cadre circulaire de hauteur minimum 95 mm, articulé et verrouillé et scellement du tampon	u	
<b>111</b>	<b>REDUCTEUR DE PRESSION</b> la fourniture et pose d'un réducteur de pression. - L'unité :		
	01 - pour un diamètre nominal de 15 mm	u	
	02 - pour un diamètre nominal de 20 mm	u	
	03 - pour un diamètre nominal de 25 mm	u	
	04 - pour un diamètre nominal de 30 mm	u	
	05 - pour un diamètre nominal de 40 mm	u	
<b>112</b>	<b>ANALYSE DE LA POTABILITE</b> Ce prix comprend l'analyse de la potabilité. Les épreuves, la désinfection et la mise en service des installations reste à la charge de l'entreprise l'unité	u	

Travaux de branchements, de réparation,  
des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG  
BPU

<b>114</b>	<b>PIECES SPECIALES POUR CANALISATION GRAVITAIRE</b> Ce prix rémunère la fourniture et la pose en tranchée, en regard ou en chambre de pièces spéciales, rémunérés en équivalence métrique de linéaire de canalisation. <i>Équivalences polypropylène - PVC</i>		
	Bouchon	0,50 ml	
	Coudes, manchons, réduction	1,00 ml	
	Té ou culottes -	2,00ml	
	Raccord de piquage -	1 ml	
	<i>Équivalences fonte</i>		
	Coude tout angle 2F	3,00 ml	
	Coude tout angle 1F 1M	2,50 ml	
	Té 3M	4,00 ml	
	Té 3F	5,50 ml	
Té 2F 1M	4,50 ml		
Cône	2,00 ml		
Manchon	1,00 ml		
Manchon intermatériaux	3,00 ml		
Bouchon	1,50 ml		
Raccord de piquage	4,50 m		
	1- pièces spéciales DN 125 - équivalence métrique	ml	
	2- pièces spéciales DN 150/160 - équivalence métrique	ml	
	3- pièces spéciales DN 200 - équivalence métrique	ml	
<b>115</b>	<b>CANALISATION POLYPROPYLENE MULTICOUCHE</b> Ce prix rémunère la fourniture et pose de canalisations polypropylène multicouche type SN8 pour les diamètres Ø125 mm et SN 12 pour les diamètres supérieurs au Ø 125 mm <i>Le mètre linéaire</i>		
	1- DN 125 mm SN 8	ml	
	2- DN 160 mm SN 12	ml	
	3- DN 200 mm SN 12	ml	
	4- DN 250 mm SN 12	ml	
	5- DN 300 mm SN 12	ml	
<b>116</b>	<b>CANALISATION FONTE TYPE INTEGRAL</b> Ce prix rémunère La fourniture et pose de canalisations assainissement en fonte ductile type INTEGRAL ou équivalent, conforme aux normes en vigueur (notamment EN-598) <i>Le mètre linéaire</i>		
	1- DN 125	ml	
	2- DN 160	ml	
	3- DN 200	ml	
	4- DN 250	ml	
	5- DN 300	ml	
	6- DN 400	ml	
<b>117</b>	<b>CANALISATION POLYCHLORURE DE VINYLE TYPE CR8</b> Ce prix rémunère La fourniture et pose de canalisations en polychlorure de vinyle assainissement, série CR8 (ou SN8) conformes aux normes, à joint caoutchouc, y compris manchon à butée centrale et accès de regard sablé. <i>Le mètre linéaire</i>		
	1- DN 125 CR 8	ml	
	2- DN 160 CR 8	ml	
	3- DN 200 CR 8	ml	
	4- DN 250 CR 8	ml	
	5- DN 300 CR 8	ml	
<b>118</b>	<b>CANALISATION POLYCHLORURE DE VINYLE TYPE CR25</b> Ce prix rémunère La fourniture et pose de canalisations en polychlorure de vinyle assainissement, série CR25 (ou SN25) conformes aux normes, à joint caoutchouc, y compris manchon à butée centrale et accès de regard sablé. <i>Le mètre linéaire</i>		
	1- DN 125 CR 25	ml	
	2- DN 160 CR 25	ml	
	3- DN 200 CR 25	ml	
	4- DN 250 CR 25	ml	
	5- DN 300 CR 25	ml	
<b>119</b>	<b>RACCORDEMENT SUR REGARD DN &lt; OU = A 200</b> Ce prix rémunère la raccordement sur regard d'assainissement au moyen de canalisation jusqu'à 200 mm de diamètre, y compris brochage éventuel, ragréage, étanchéité, toutes fournitures, main d'oeuvre et sujétions. Ce raccordement sera validé par le maître d'œuvre uniquement en cas d'impossibilité à réaliser le poste BR102. <i>L'unité</i>	u	

Travaux de branchements, de réparation,  
des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG  
BPU

<b>120</b>	<b>RACCORDEMENT SUR REGARD PAR CAROTTAGE DN &lt; OU = A 300</b> Ce prix rémunère le raccordement sur regard d'assainissement par carottage, y compris joint souple, toutes fournitures, main d'oeuvre et sujétions mais non compris le dégagement. <i>L'unité</i>	u	
<b>121</b>	<b>SUPPRESSION SIPHON DISCONNECTEUR</b> Ce prix rémunère la suppression d'un siphon disconnecteur existant, y compris l'évacuation en décharge des matériaux <i>L'unité</i>		
	1- pour un diamètre nominal de 125 mm	u	
	2- pour un diamètre nominal de 160 mm	u	
<b>122</b>	<b>REGARD PVC ETANCHE</b> Ce prix rémunère la fourniture et pose d'une boîte de branchement P.V.C., multidirectionnel ou non, comprenant un tabouret à emboîtures à joint (corps, entrées et sortie), corps lesté ou non, passage direct ou disconnecteur, entré/sortie DN125 ou 160, de 1 à 3 entrées. Y compris tube de rehausse pour une hauteur totale de regard inférieur à 1,5 m. Y compris terrassement, matériaux de réglage, remblaiement, main d'oeuvre et toutes sujétions, y compris le dispositif de fermeture en tampon hydraulique articulé fonte pleine classe C250 yc joint - <i>L'unité</i> :		
	1- boîte de branchement DN315	u	
	1- boîte de branchement DN400	u	
<b>123</b>	<b>REGARD PVC ETANCHE AVEC DALLE DE REPARTITION</b> Ce prix rémunère la plus value au prix 122 pour la pose d'une dalle de répartition y compris tampon fonte de type PAMREX ou équivalent, marqué CCG eaux usées - <i>L'unité</i> :		
	1- boîte de branchement DN315	u	
	1- boîte de branchement DN400	u	
<b>124</b>	<b>DEPOSE DE RESEAUX AMIANTES</b> Ce prix comprend la découpe, dépose de réseaux amiantés selon le mode opératoire agréé de l'entreprise, y compris évacuation des déchets en décharge agréée avec fourniture des bordereaux de suivi des déchets, conformément au code de l'environnement et notamment aux articles R541-2 et R541-45. <i>Le mètre linéaire</i>		
	1- pour un diamètre nominal inférieur ou égal à 200 mm	ml	
	2- pour un diamètre nominal supérieur à 200 mm et inférieur ou égal à 300 mm	ml	